



# ALBUM

# SOMMET : LA VALORISATION DU MÉTIER D'OUVRIER FORESTIER

Agir pour une meilleure rétention de main-d'oeuvre et un recrutement efficace

Avec la participation financière de :



Bas-Saint-Laurent



COLLECTIF RÉGIONAL  
DE DÉVELOPPEMENT  
DU BAS-SAINT-LAURENT

En mai 2023, près de 170 partenaires en aménagement forestier et ouvriers forestiers étaient réunis à Rimouski à l'occasion du **Sommet sur la valorisation du métier d'ouvrier forestier : agir pour une meilleure rétention de main-d'oeuvre et un recrutement efficace.**

Durant cette journée, les participant(e)s ont pu assister à plusieurs conférences en lien avec l'importance de l'aménagement forestier au Bas-Saint-Laurent, et échanger sur les beautés, les défis et l'avenir du travail sylvicole dans la région.

Ce fut également l'occasion de dévoiler les résultats du **Projet d'expérimentation de nouveaux modes de rémunération et d'avantages sociaux des ouvriers forestiers**, au terme de sa troisième et avant-dernière année de mise en œuvre.

Pour vous remercier, tous et toutes, pour votre participation, nous sommes heureux de vous présenter cet album souvenir qui s'avère être un retour sur l'événement en images et en quelques mots.

**Maité Blanchette Vézina**, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-îles-de-la-Madeleine était présente.



# RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



### Présentation sur l'importance de l'aménagement forestier dans le Bas-Saint-Laurent

Les forêts privées et publiques occupent une partie importante du territoire du Bas-Saint-Laurent et la région se démarque des autres régions du Québec en matière d'aménagement forestier.

Plusieurs plans d'aménagement forestier sont produits par différents organismes tels que les municipalités régionales de comté (MRC), les conseillères et conseillers forestiers de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée ainsi que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).



## CONFÉRENCE : LUC DUCHESNE

Lors de la présentation, le MRNF a abordé différents travaux sylvicoles non commerciaux, dont la préparation de terrain, la plantation, le dégagement, le nettoyage, l'éclaircie précommerciale et l'éclaircie commerciale. Ce sont principalement ces travaux auxquels la contribution des ouvrières et ouvriers sylvicoles est nécessaire, voire très importante. Les travaux sylvicoles qui ont été réalisés de 2008 à 2021, les tendances pour les prochaines années ainsi que leur importance dans la production de bois ont également été présentés.

Plusieurs travaux sylvicoles sont réalisés annuellement en forêt privée et publique dans le but, entre autres, de maintenir, de respecter et d'éviter des baisses draconiennes de la possibilité forestière. Le MRNF a présenté les définitions et les différents objectifs pour chacun des traitements sylvicoles abordés.

### **Préparation de terrain, plantation et dégagement de plantation**

De 2019 à 2021, des travaux couvrant une superficie de près de 5 000 hectares ont été réalisés annuellement; la tendance, pour les prochaines années, sera légèrement à la baisse pour ces travaux de préparation de terrain, de plantation et de dégagement de plantation.



### Nettoisement et éclaircie précommerciale

Pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'orientation choisie est de privilégier les travaux de nettoyage plutôt que les travaux d'éclaircie précommerciale dans les peuplements résineux. Le fait de conserver des bouquets de résineux ou un peuplement résineux dense rend ces peuplements plus résilients aux dommages causés par l'insecte.

Concernant le nettoyage, il s'est réalisé, au cours des dernières années, des travaux couvrant une superficie d'environ 1 200 hectares annuellement, et cette superficie annuelle sera relativement stable pour les cinq prochaines années. En revanche, pour les travaux d'éclaircie précommerciale, il devrait y avoir une hausse pour les prochaines années.

### Éclaircie commerciale

Depuis 2014, il s'est réalisé près de 3500 hectares annuellement de travaux d'éclaircie commerciale. Ces travaux devraient demeurer stables pour les cinq prochaines années.



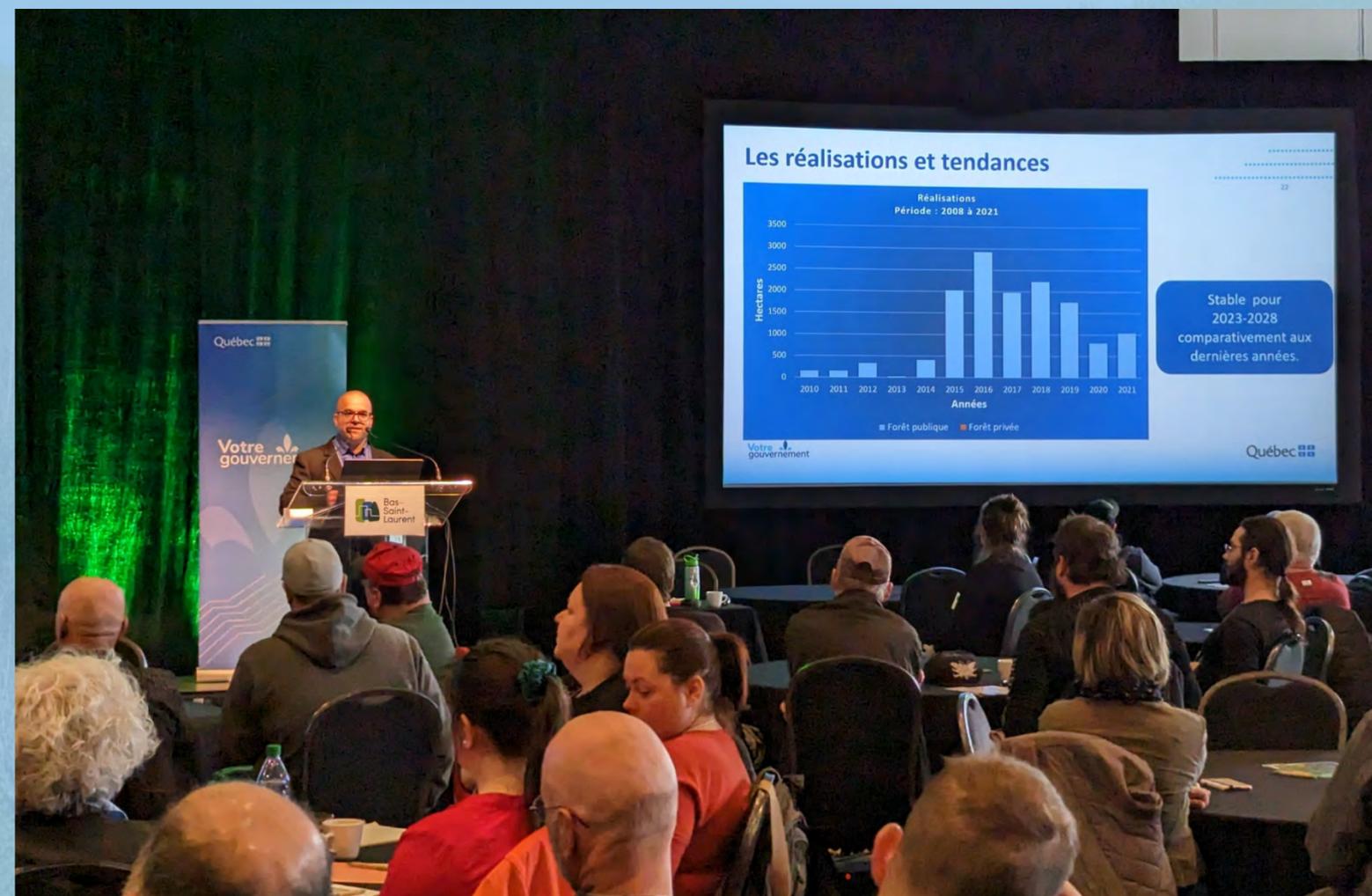
### Changements climatiques

Les forêts demeurent vulnérables face aux changements climatiques et aux désastres naturels tels que les insectes, les chablis et les feux de forêt. La quantité de travaux sylvicoles peut varier selon ce contexte.

Depuis quelques années, nous subissons des variations météorologiques extrêmes : vents forts, pluies torrentielles, périodes de sécheresse exceptionnelle et épisodes de verglas.

Plus récemment, nous recevons même des avis d'alerte de tornades. Les gaz à effet de serre ont augmenté de près de 40 % entre aujourd'hui et la fin des années 1800, soit avant l'ère industrielle.

Le fait d'aménager nos forêts par l'augmentation de la productivité des arbres, par la récolte des bois matures en les transformant en produits de longue durée, par l'utilisation du bois comme biocombustible, par l'augmentation de boisés (friches et sites non forestiers) et par la protection des milieux humides et des vieilles forêts permet entre autres de capter davantage de CO<sub>2</sub>.



## CONFÉRENCE : LUC DUCHESNE

**En conclusion,** le Bas-Saint-Laurent est une région proactive en matière d'aménagement forestier. La contribution des travailleuses et travailleurs forestiers est très importante et permet d'atteindre les objectifs fixés pour chacun des traitements sylvicoles. L'aménagement forestier permet aussi d'assurer une certaine vitalité de l'économie en région et c'est un excellent moyen de lutte contre les changements climatiques.



## RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



# RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



### Principes du calcul de la valeur des traitements sylvicoles non commerciaux en forêt publique

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier stipule que le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) a le mandat d'établir la valeur des activités d'aménagement en forêt publique. Annuellement, le BMMB établit la grille de la valeur des traitements sylvicoles non commerciaux en forêt publique pour le paiement des travaux des contrats autres que les appels d'offres au plus bas prix.

La grille présente des taux fixes et des taux exprimés par une équation, tous deux déterminés par l'Enquête sur les coûts des traitements sylvicoles non commerciaux. Toutefois, les formules de taux sont issues d'études de productivité permettant de faire varier les taux selon certaines conditions forestières ou d'opération. De plus, la grille présente des majorations qui sont un outil additionnel permettant d'ajuster les taux de base pour des conditions d'opération spécifiques et elles sont évaluées soit à partir de l'enquête ou à partir d'une étude de productivité.



## CONFÉRENCE : MÉLISSA LAINESSE

L'enquête est réalisée périodiquement par une firme indépendante qui transmet les questionnaires à compléter par les entreprises. La validité des données est assurée par un processus d'examen comptable.

Les résultats détaillent, par poste de dépenses, l'ensemble des coûts variables et fixes pour la réalisation d'un traitement, ce qui permet d'obtenir le coût de réalisation de base auquel une marge bénéficiaire est ajoutée.

Les études de productivité sont menées afin d'ajuster les résultats de l'enquête à la variabilité des conditions opérationnelles. Elles sont réalisées lors de l'exécution des travaux sylvicoles et permettent d'évaluer le temps nécessaire à l'exécution des travaux dans différentes conditions. À la suite de ces études, des analyses statistiques permettent d'identifier les conditions qui influencent significativement le temps d'exécution des travaux et servent à développer des formules de taux.

Étant donné que ces études sont ponctuelles, les taux sont annuellement indexés pour tenir compte de l'évolution des prix. Le taux d'indexation est calculé pour chaque famille de traitements. Il considère le poids relatif des différentes catégories de dépenses (main-d'œuvre, équipement, carburant, etc.) dans le coût total et la variation annuelle de l'indice de prix spécifique associé à chaque catégorie de dépenses. Le taux d'indexation d'une famille de traitement correspond à la somme de la variation annuelle de l'indice de prix des catégories de dépenses pondérées par le poids des catégories. Pour une même année, la variation de l'indice de prix d'une catégorie de dépenses peut être plus élevée ou plus faible que le taux d'indexation global de la famille de traitement.

En somme, les taux sont basés sur des études objectives et rigoureuses reflétant les coûts d'opération des entreprises pour des conditions moyennes. Toutefois, les taux basés sur des équations et les majorations permettent de faire varier les taux pour des conditions spécifiques. Ces taux sont annuellement indexés afin de considérer l'évolution des coûts de production.

# CONFÉRENCE : LAURENT GAGNÉ ET FRANCIS ALBERT



## La petite histoire du projet

Expérimentation de nouveaux modes de rémunération et d'avantages sociaux des ouvriers forestiers

La présentation fait un retour sur les origines du projet. Au début des années 2010, il y avait le programme de redéfinition de l'emploi qui accordait aux ouvriers forestiers certains avantages sociaux notamment des heures mobiles. En 2015, ce programme a été aboli. À la suite de cette abolition, la région s'est mobilisée pour créer le Comité action main d'œuvre en aménagement forestier (CAMO-Forêt).

Ce comité a décidé d'effectuer un exercice de gestion prévisionnelle de la main d'œuvre (GPMO) et de faire un portrait de la situation des ouvriers forestiers au Bas-Saint-Laurent. Les constats sont clairs; la moyenne d'âge augmente alors que le nombre d'ouvriers diminue. Pourtant, les prévisions en termes de besoin sont en augmentation.

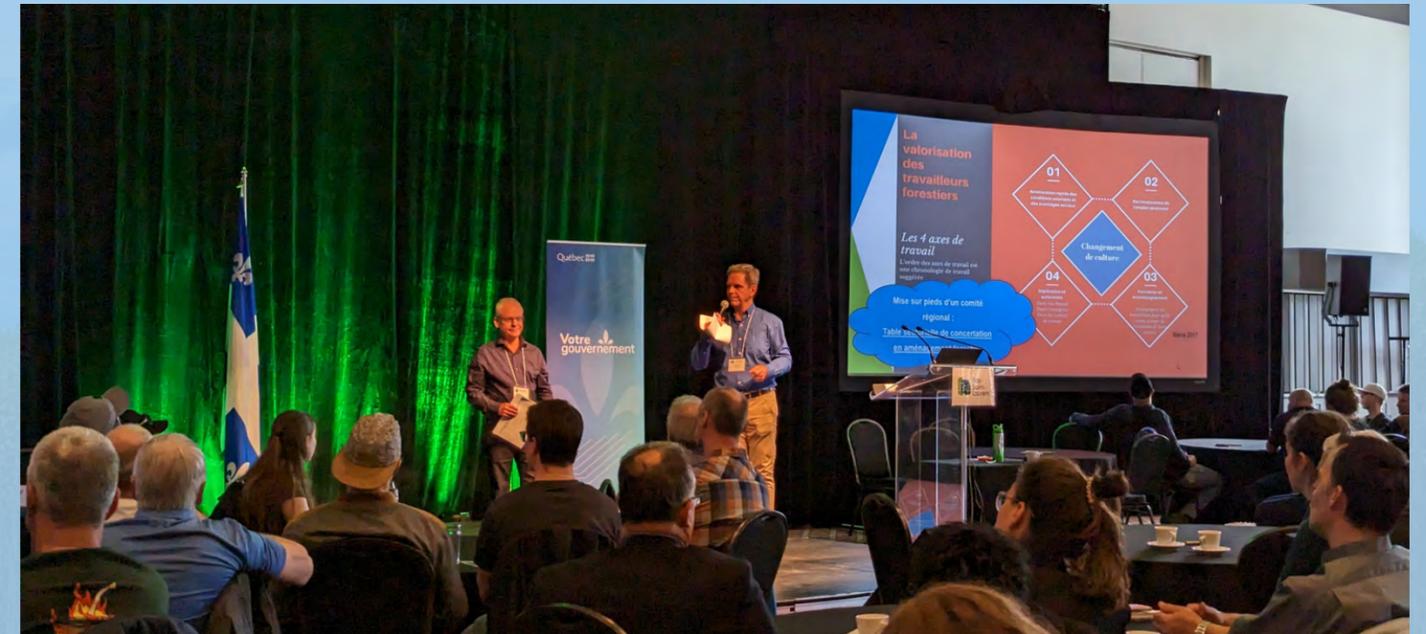
La GPMO permet de constater que cette main d'œuvre est devenue un enjeu pour l'aménagement des forêts au Bas-Saint-Laurent. Pour discuter de cet enjeu, la préparation d'un Sommet est proposée et ce dernier a eu lieu le 30 novembre 2017.

Les résultats du Sommet de 2017 sont sans équivoque quant aux actions à poser. Le rapport du Sommet de 2017 propose 4 axes de travail. Parmi les axes de travail, la valorisation du métier d'ouvrier forestier par une meilleure rémunération est la première action à mettre en œuvre.

Un comité régional est formé, la Table sectorielle de concertation en aménagement forestier (TSCAF) et décide de mettre sur pied un projet expérimental d'une durée de 3 ans pour proposer un changement des modes de rémunération forfaitaire vers un mode de rémunération mixte c'est-à-dire une partie de la rémunération est à taux horaire et une autre partie est forfaitaire.



# CONFÉRENCE : LAURENT GAGNÉ ET FRANCIS ALBERT

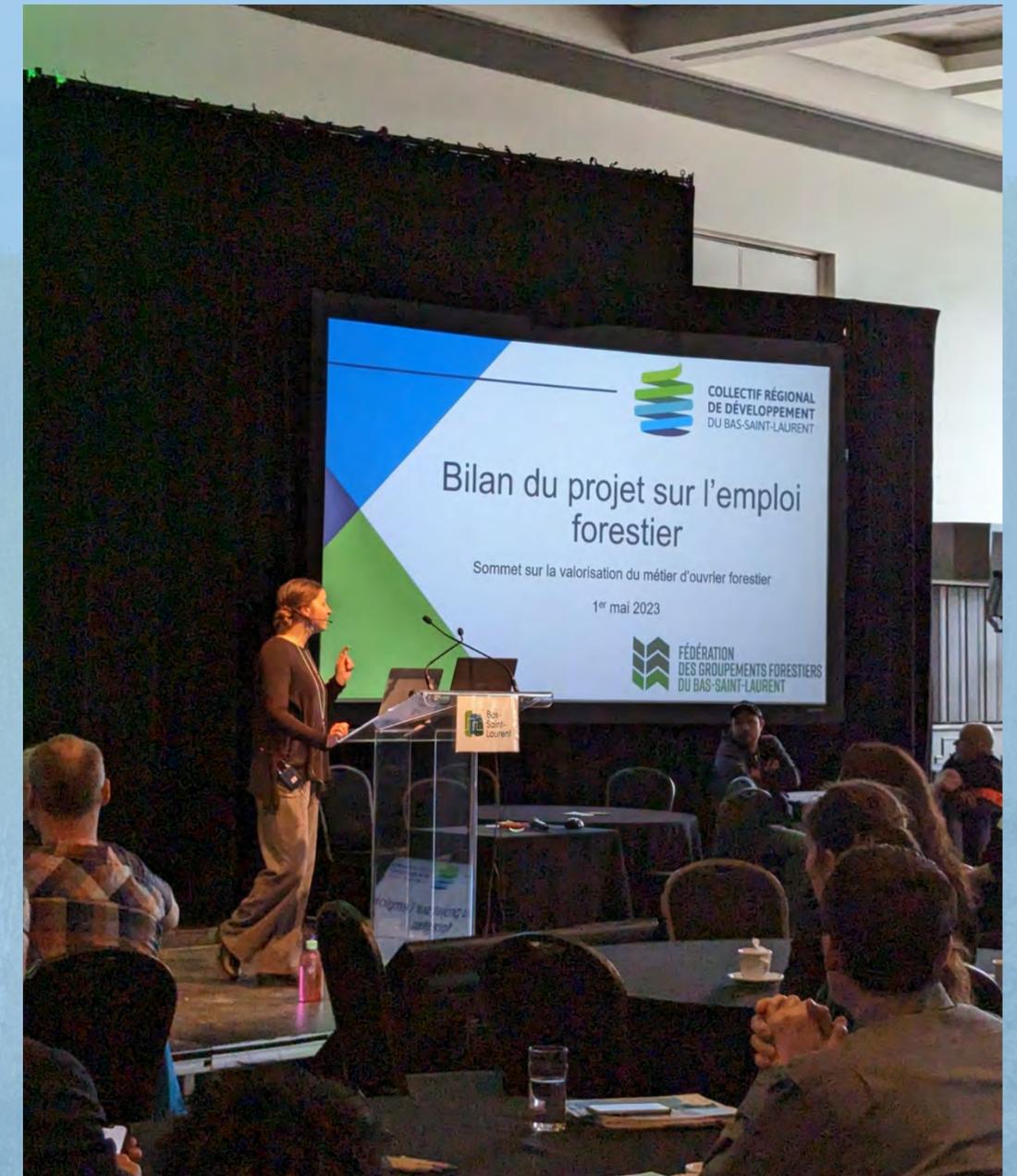


## **PROJET D'EXPÉRIMENTATION DE NOUVEAUX MODES DE RÉMUNÉRATION ET D'AVANTAGES SOCIAUX DES OUVRIERS FORESTIERS**

Dans une visée d'amélioration continue, des ouvriers sylvicoles, compagnons, contremaîtres, membres des équipes administratives et employeurs des cinq groupements forestiers participants ont été rencontrés aux saisons sylvicoles 2020, 2021 et 2022 afin de recueillir leurs commentaires sur l'expérimentation des nouveaux modes de rémunération et des avantages sociaux. L'analyse des informations recueillies lors des saisons 2020 et 2021 ont non seulement démontré l'importance d'instaurer ces nouvelles conditions, mais également la nécessité de proposer certains ajustements afin de simplifier la mise en œuvre des avantages et de s'adapter aux besoins et aux réalités du terrain nommés par les ouvriers.

Pour consulter la synthèse des résultats sur le Projet d'expérimentation de nouveaux modes de rémunération et d'avantages sociaux des ouvriers Forestiers.

[Cliquez ici](#)



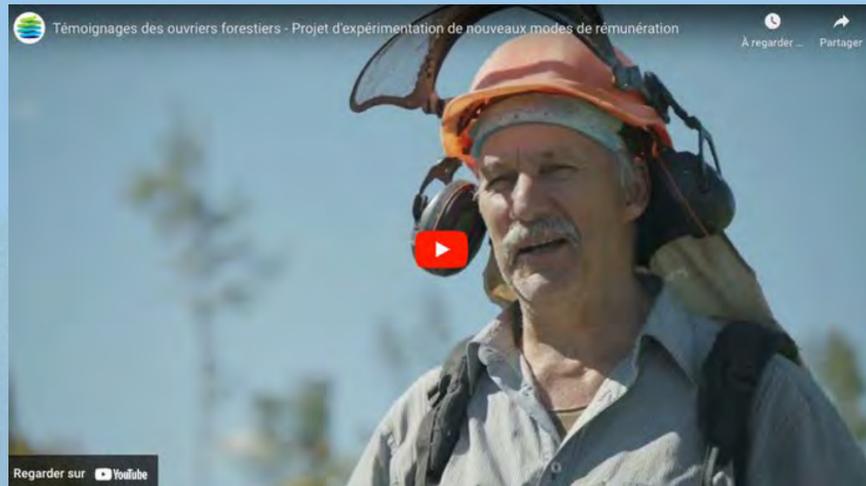
# CONFÉRENCE : LUC LAVOIE ET MYRA-CHANTAL FABER



# CONFÉRENCE : LUC LAVOIE ET MYRA-CHANTAL FABER



## CAPSULES VIDÉO



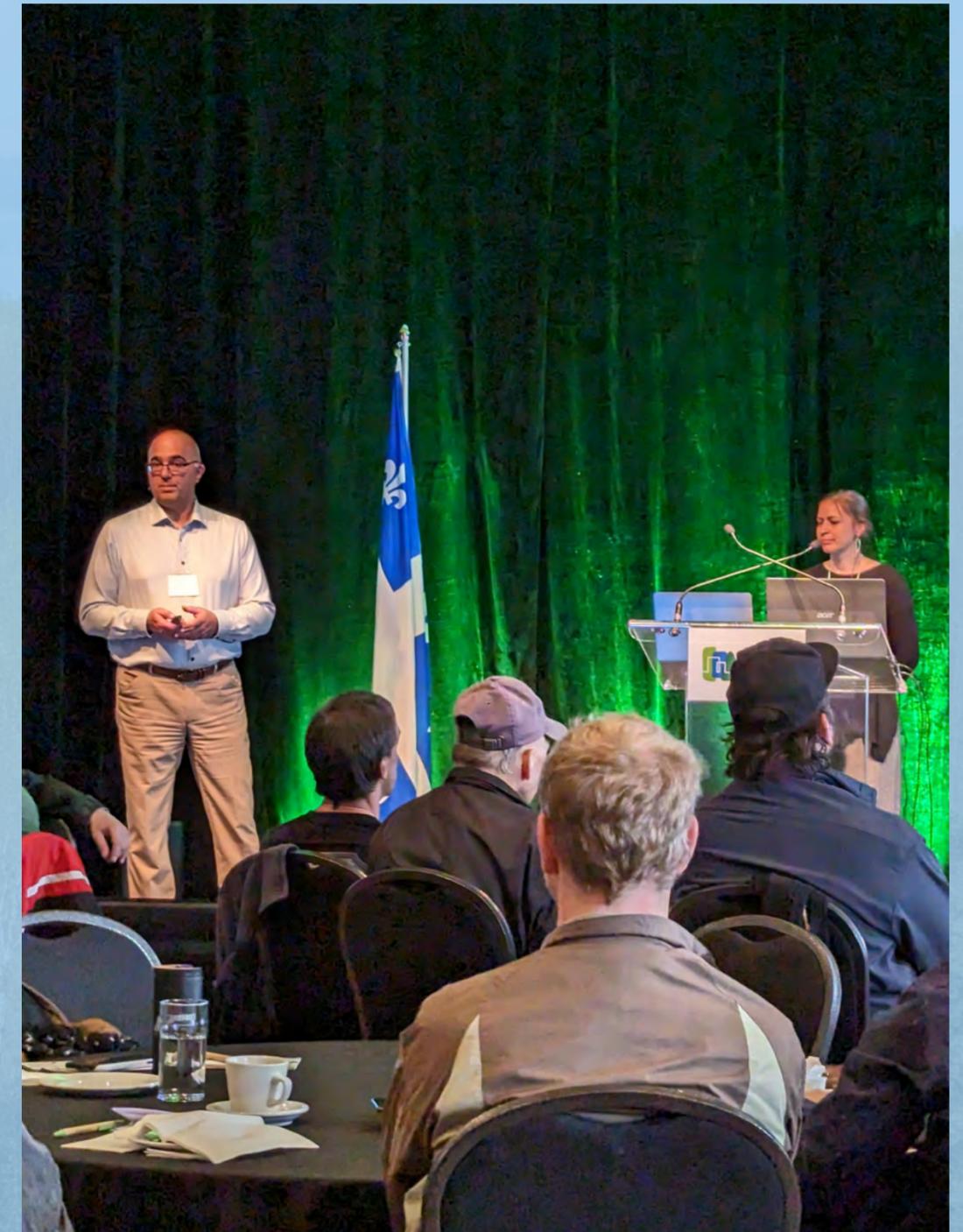
Pour visionner les capsules vidéo qui vous ont été présentées lors du Sommet sur l'emploi forestier, rendez vous sur la page web dédiée à l'emploi forestier sur le site web du CRDBSL : <https://bit.ly/41xKzUk>

Ou visionnez la liste de lecture dédiée à l'emploi forestier sur la chaîne Youtube du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.

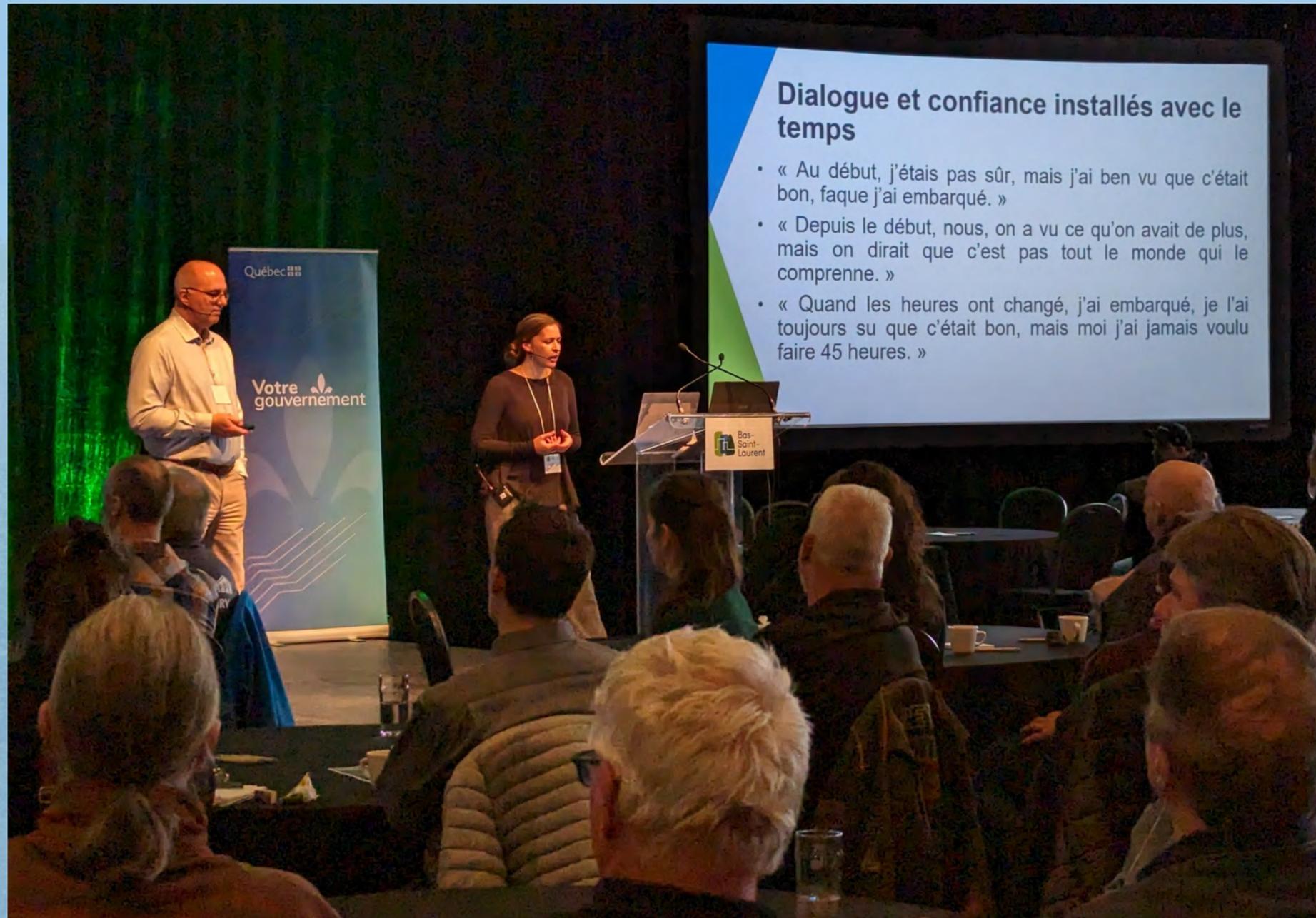
[Cliquez ici pour accéder directement aux vidéos](#)



# CONFÉRENCE : LUC LAVOIE ET MYRA-CHANTAL FABER



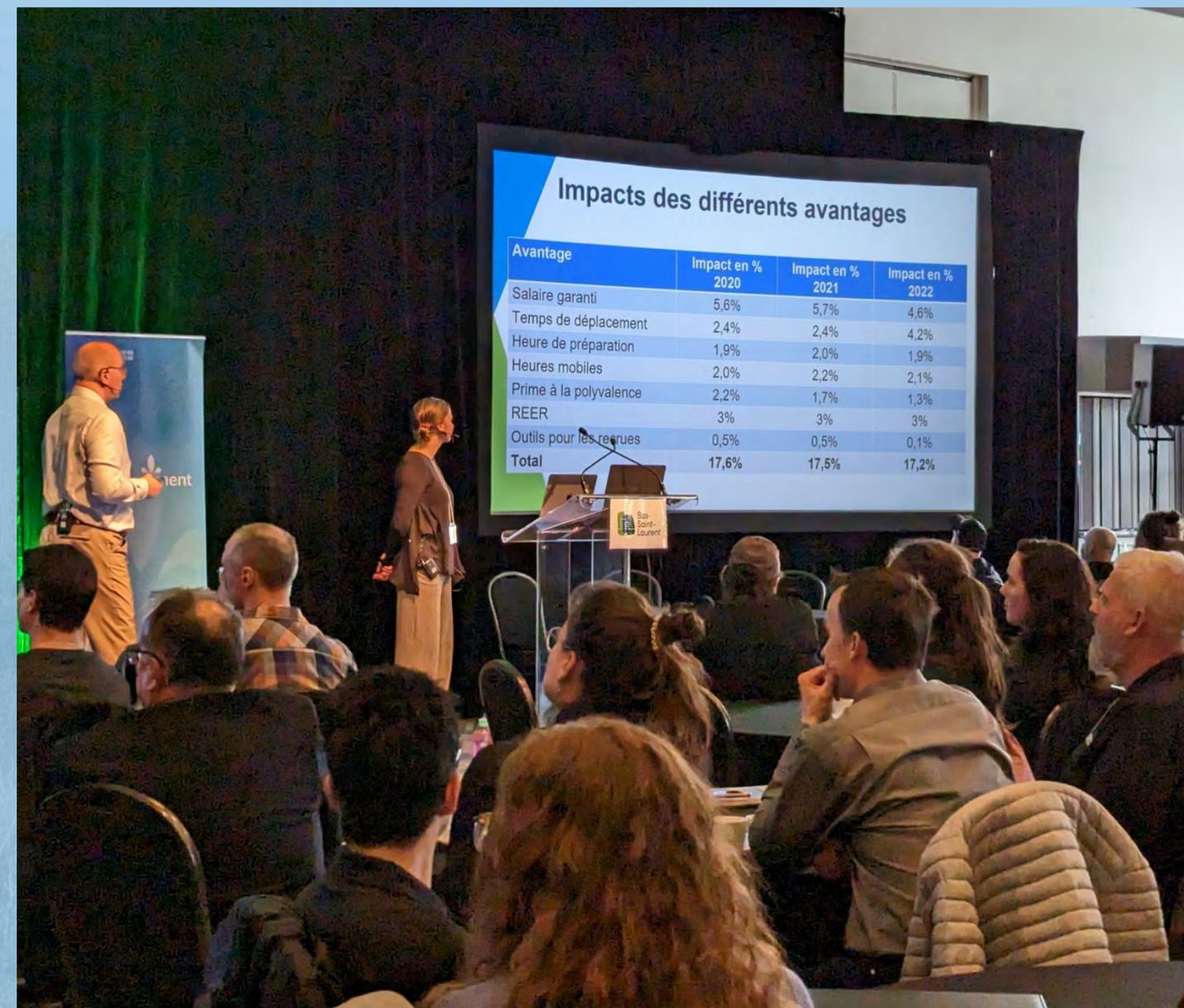
# CONFÉRENCE : LUC LAVOIE ET MYRA-CHANTAL FABER



# CONFÉRENCE : LUC LAVOIE ET MYRA-CHANTAL FABER



# CONFÉRENCE : LUC LAVOIE ET MYRA-CHANTAL FABER



# CONFÉRENCE : LUC LAVOIE ET MYRA-CHANTAL FABER



# CONFÉRENCE : LUC LAVOIE ET MYRA-CHANTAL FABER



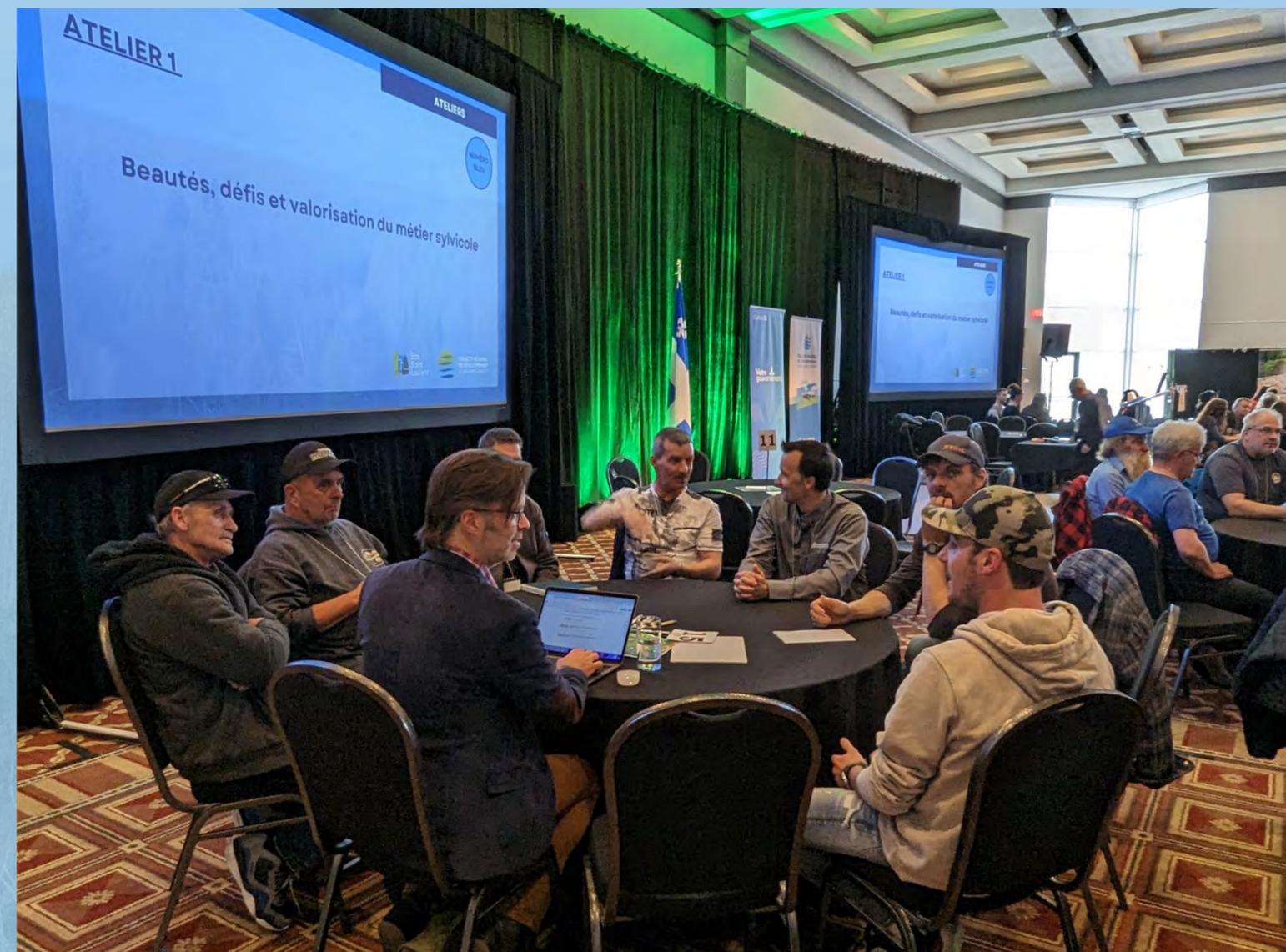
# RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



# RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



## RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



# RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



# RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES





**RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES**



# RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



## RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



## RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



# RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



# RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



# RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



## RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



# RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



# RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



## RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



## RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



# MERCI AUX COMMANDITAIRES



## RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



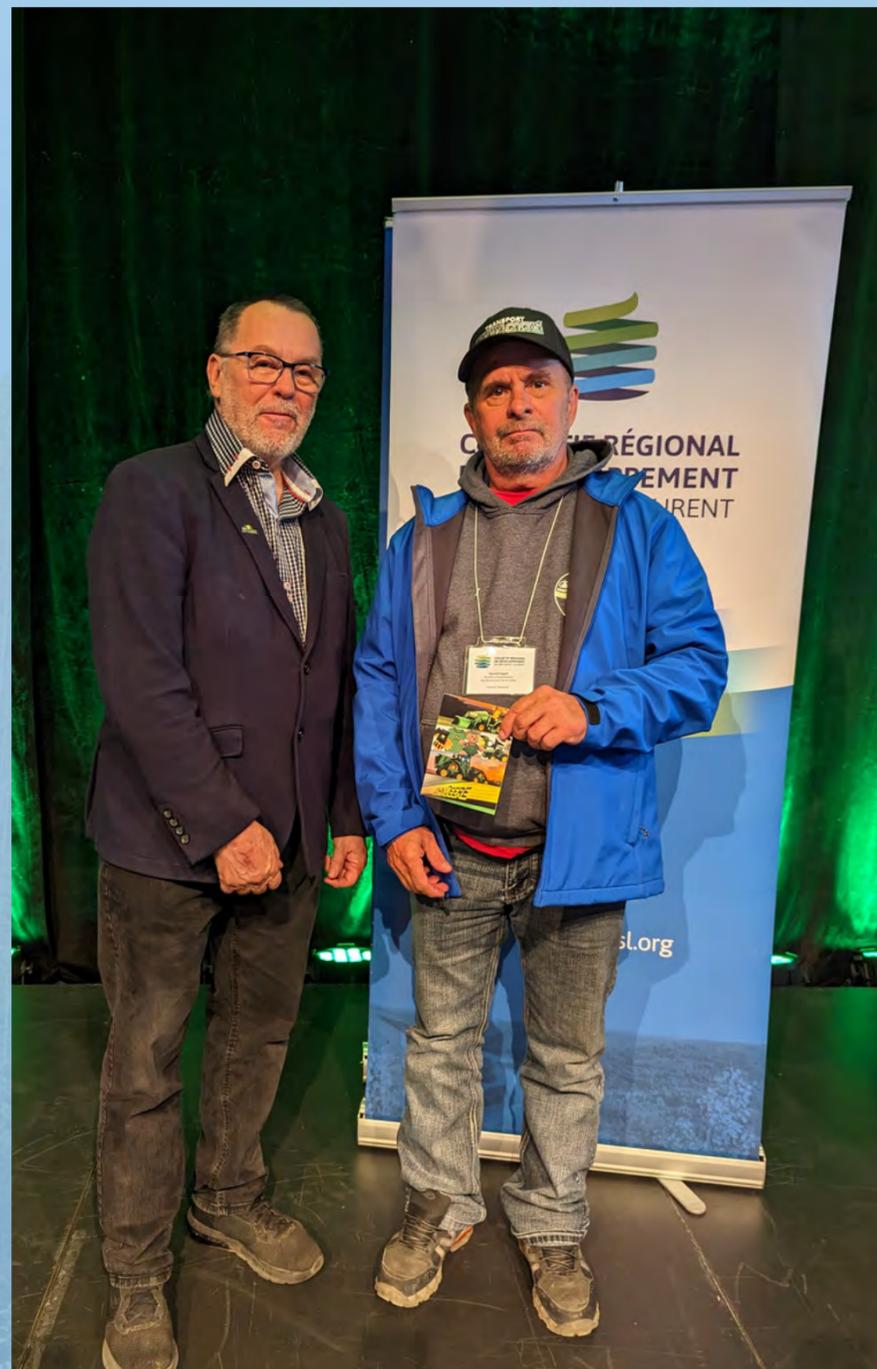
## RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



# RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



## RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



## RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



## RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



## RETOUR SUR LE SOMMET EN IMAGES



# MERCI DE VOTRE PARTICIPATION AU SOMMET!

*NOUS ESPÉRONS QUE VOUS AVEZ  
APPRÉCIÉ CET ALBUM SOUVENIR*

Avec la participation financière de :



**COLLECTIF RÉGIONAL  
DE DÉVELOPPEMENT  
DU BAS-SAINT-LAURENT**



**Bas-  
Saint-  
Laurent**



**GROUPEMENT FORESTIER  
Métis-Neigette inc.**



**SERV**  
Société d'Exploitation des  
Ressources de la Vallée  
**COOP DE SOLIDARITÉ**



*Société d'Exploitation des  
Ressources des Monts Inc.*  
834, du Phare Est, Matane, Qc  
G4W 1B1